



Interpellation de M. COOLS : La mutualisation des espaces de stationnement.

M. Cools entend régulièrement dans ce Conseil depuis plusieurs années l'objectif de mobiliser au profit des citoyens les parkings des grandes surfaces après leur heure de fermeture.

C'est une bonne pratique recommandée dans le Plan communal de mobilité (PCM). Une telle mobilisation dans plusieurs quartiers uclois serait extrêmement utile lorsqu'on y constate en soirée des difficultés de stationnement pour les riverains.

Lors du débat sur la rénovation de la chaussée d'Alseberg, on avait évoqué une mobilisation des parkings du Carrefour sis square Georges Marlow (parkings dont l'usage pourrait être très utile également pour le public fréquentant le Centre culturel). La mobilisation des places de stationnement du Carrefour Decroly avait également été évoquée. Le Collège pourrait-il indiquer où en est exactement cette mobilisation ?

Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait été annoncé qu'un certain nombre de places du parking Delhaize sis avenue De Fré seraient mobilisées au profit des spectateurs du Théâtre Le Public. D'autres mobilisations de stationnements hors voirie sous-utilisés sont-elles envisagées ?

Pour encourager ce type de bonne pratique, le Plan communal de mobilité proposait : « L'organisation de sessions d'information auprès des acteurs socioéconomiques de la commune ». Celles-ci ont-elles été organisées, et si oui, avec quel résultat ?

Le PCM soulignait également que « certaines communes ont mis en place une taxe sur les places de stationnement des entreprises (parkings supérieurs à 10 emplacements) avec la possibilité de réduire cette taxe si les emplacements sont mis à disposition des riverains en dehors des heures d'ouverture ».

La commune voisine de Saint-Gilles a pour sa part décidé de conclure un accord avec plusieurs parkings publics, afin que ceux-ci proposent aux habitants proches des abonnements à tarif réduit, plafonnés à 50 euros par mois. Dès que ces exploitants montrent qu'il y a des riverains qui louent une place pour maximum 50 euros par mois, ils sont exonérés de la taxe que la commune a créée pour ces places. À noter que le parking Q-Park sis en-dessous de l'Inno Bascule pratique déjà un abonnement à tarif réduit pour les riverains domiciliés dans un rayon de 500 mètres.

La commune pourrait créer une taxe sur les parkings supérieurs à 10 emplacements et exempter de cette taxe les exploitants qui soit, comme à Saint-Gilles, louent des parkings à 50 € par mois soit louent après leur heure de fermeture pour un montant symbolique de, par exemple, 10 € par mois. Le Collège est-il prêt à mettre en œuvre une telle politique en utilisant l'outil fiscal comme incitant à une mutualisation des stationnements et ce, au profit des riverains ?

Lors du renouvellement des permis d'environnement, le Collège émet-il dans ses décisions ou avis des conditions relatives à la mutualisation du stationnement ?

M. Cohen trouve étonnant que M. Cools propose, en tant que libéral, de nouvelles taxes, alors qu'il était opposé au fait d'augmenter les impôts communaux.

M. l'Echevin Biermann explique que l'exemple donné par M. Cools sur la question de la taxe est parlant. En réalité, les opérateurs, notamment les professionnels du parking, ont déjà mis en place ce type de mécanisme. Cela démontre que la recherche de zones de stationnement pour les riverains incite ceux qui disposent de ces espaces de stationnement à les mettre à disposition. À cet égard, il ne semble pas utile d'imposer une sanction financière. Il conviendrait au contraire de favoriser simplement ce type de mécanisme.

On constate, sur le territoire de la Commune, que ce type de mécanisme est envisagé, non seulement par les exploitants de ces zones de stationnement ou de parking, mais aussi par ceux qui y développent une activité économique ou qui y résident. À cet égard, il a été constaté dans plusieurs permis d'urbanisme récents des propositions de mutualisation des emplacements de parking. C'est, par exemple, le cas sur le site Schlumberger. On constate donc que ce mécanisme de mutualisation est envisagé sans qu'il ne faille formuler la crainte d'une taxe.

M. l'Echevin Biermann remercie M. Cools d'avoir interpellé le Collège à ce sujet, car cela permet, grâce à la diffusion des débats du Conseil communal, d'informer les développeurs et les propriétaires de parcelles ou de stationnements de ce type de bonnes pratiques. Le Collège n'a pas organisé de réunion telle que suggérée dans le PCM car il est déjà en contact avec l'ensemble de ces opérateurs et leur a proposé une concertation sur ces questions techniques (contrôle d'accès, horaire, etc.).

M. Cools remercie M. l'Echevin Biermann pour sa réponse intéressante. M. Cools explique qu'il propose une taxe dont le montant sera nul. En effet, s'il y a mutualisation du stationnement, il n'y a pas de taxe et le produit est donc nul. M. Cools se rend néanmoins compte que cela n'est pas toujours simple. En effet, il est important pour les surfaces commerciales d'avoir la garantie qu'en début de matinée, les camions de livraison ne soient pas empêchés de faire leurs manœuvres par des voitures stationnées. M. Cools remarque que de nombreuses surfaces ne sont pas encore mutualisées et encourage le Collège à poursuivre ces contacts et à ne pas exclure d'autres solutions qui pourraient être utilisées pour atteindre l'objectif poursuivi.